

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.87.128

7 septembre 1987

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>INDE</u>
2. Organisme responsable: Office indien de la normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Isolateurs en porcelaine (NCCD 85.25)
5. Intitulé: ET DC 3(2783) Spécification des isolateurs en porcelaine à noyau solide destinés aux lignes de traction aériennes
6. Teneur: Prescriptions et méthodes d'essai pour les isolateurs en porcelaine à noyau solide, tant normalisés que destinés aux zones polluées, utilisés sur les lignes de traction électriques aériennes monophasées ayant une tension nominale de 0,625 kV (ligne mise à la terre), courant alternatif à 50 Hz. La tension maximale du système peut toutefois aller jusqu'à 27,5 kV.
7. Objectif et justification: Contrôle de la qualité
8. Documents pertinents: 1. Document de base IS:4318-1967. Isolateurs en porcelaine à noyau solide pour lignes de traction aériennes. 2. Avis publié dans <u>Standards Monthly Addition</u> . 3. Un avis d'adoption paraîtra dans <u>Gazette of India</u> , <u>Standards India</u> et <u>Standards Monthly Additions</u> .
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: Dans un an environ
10. Date limite pour la présentation des observations: 14 octobre 1987
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: